

Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018

Version 01

Page 1 / 15

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Lubriflux Fettkartusche Id.-Nr. 1322335

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Graisse

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société RÖHM GmbH

Heinrich-Roehm-Str. 50 89567 Sontheim / ALLEMAGNE Téléphone +49(0)7325 16-0 Téléfax +49(0)7325 16-510 Site internet www.roehm.biz E-

mail info@roehm.biz

Secteur informatif

Informations techniques info@roehm.biz
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018

Version 01

Page 2 / 15

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

n-Hexane

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C / 122 °F.

P261 Éviter de respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

Caractéristique particulière

Contient: Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée), Nickel, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine, N,N-bis(2éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine. EUH208 Peut produire une réaction

allergique.

2.3 **Autres dangers**

Dangers pour la santé

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Id.-Nr. 1322335 **RÖHM GmbH** 89567 Sontheim



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018 Version 01 Page 3 / 15

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
100	Azote
	CAS: 7727-37-9, EINECS/ELINCS: 231-783-9
	GHS/CLP: Press. Gas (comprimé): H280
25 - 50	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
	EINECS/ELINCS: 921-024-6, Reg-No.: 01-2119475514-35-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Chronic 2: H411
2,5 - < 10	Noir de carbone
	CAS: 7440-44-0, EINECS/ELINCS: 231-153-3
	GHS/CLP: Flam. Sol. 1: H228 - Self-heat. 1: H251
0,1 - 2,5	Aluminium en poudre (pyrophorique)
	CAS: 7429-90-5, EINECS/ELINCS: 231-072-3, EU-INDEX: 013-001-00-6
	GHS/CLP: Pyr. Sol. 1: H250 - Water-react. 2: H261
0,1 - 2,5	Carbonate de propylène
	CAS: 108-32-7, EINECS/ELINCS: 203-572-1, EU-INDEX: 607-194-00-1, Reg-No.: 01-2119537232-48-XXXX
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319
0,25 - < 2,5	n-Hexane
, ,	CAS: 110-54-3, EINECS/ELINCS: 203-777-6, EU-INDEX: 601-037-00-0
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Repr. 2: H361f - Asp. Tox. 1: H304 - STOT RE 2: H373 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT
	SE 3: H336 - Aquatic Chronic 2: H411
0,1 - 1	Chrome
	CAS: 7440-47-3, EINECS/ELINCS: 231-157-5
	GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
0,25 - 1	Hydrocarbures, C9, aromatiques
·	EINECS/ELINCS: 918-668-5, Reg-No.: 01-2119455851-35-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - STOT SE 3: H336 - STOT SE 3: H335 - Aquatic Chronic 2: H411
0,25 - 1	Cyclohexane
	CAS: 110-82-7, EINECS/ELINCS: 203-806-2, EU-INDEX: 601-017-00-1
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 1
0,25 - < 1	Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée)
	CAS: -, EINECS/ELINCS: 931-384-6, Reg-No.: 01-2119493620-38-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 2: H411
0,1 - < 1	Nickel
	CAS: 7440-02-0, EINECS/ELINCS: 231-111-4, EU-INDEX: 028-002-00-7
	GHS/CLP: Carc. 2: H351 - STOT RE 1: H372 - Skin Sens. 1: H317
0,1 - < 0,25	N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine
	CAS: 80584-90-3, EINECS/ELINCS: 279-514-4
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 2: H411
0,1 - < 0.25	N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine
, -,-,-	CAS: 80595-74-0, EINECS/ELINCS: 279-503-4
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 2: H411

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

Lubriflux Fettkartusche

Id.-Nr. 1322335 RÖHM GmbH

89567 Sontheim



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018 Version 01 Page 4 / 15

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Sable.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Les boîtes à gaz fissurées peuvent exploser et être projetées violemment en dehors du feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

Utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant

universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

Id.-Nr. 1322335 RÖHM GmbH 89567 Sontheim



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018

Version 01

Page 5 / 15

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Ne pas conserver à une température supérieure à 50 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Id.-Nr. 1322335 RÖHM GmbH 89567 Sontheim



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018

Version 01 Page 6 / 15

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

EINECS/ELINCS: 921-024-6, Reg-No.: 01-2119475514-35-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1000 mg/m³, TMP 84 FT 84, 94, 96, 106, 140

VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1500 mg/m³

Hydrocarbures, C9, aromatiques

EINECS/ELINCS: 918-668-5, Reg-No.: 01-2119455851-35-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m³, OSHA

Cyclohexane

CAS: 110-82-7, EINECS/ELINCS: 203-806-2, EU-INDEX: 601-017-00-1

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 700 mg/m³, TMP 84; FT 17

VLCT: Valeur limite court terme (15min): 375 ppm, 1300 mg/m³

n-Hexane

CAS: 110-54-3, EINECS/ELINCS: 203-777-6, EU-INDEX: 601-037-00-0

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 72 mg/m³, TMP(n°): 59, 84 ; FT(n°): 113

Aluminium en poudre (pyrophorique)

CAS: 7429-90-5, EINECS/ELINCS: 231-072-3, EU-INDEX: 013-001-00-6

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, pulvérulent; métal: 10 mg/m³

Chrome

CAS: 7440-47-3, EINECS/ELINCS: 231-157-5

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 2 mg/m³

Nickel

CAS: 7440-02-0, EINECS/ELINCS: 231-111-4, EU-INDEX: 028-002-00-7

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1 mg/m³, C3, FT 68

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES

Cyclohexane

CAS: 110-82-7, EINECS/ELINCS: 203-806-2, EU-INDEX: 601-017-00-1

8 heures: 200 ppm, 700 mg/m³

n-Hexane

CAS: 110-54-3, EINECS/ELINCS: 203-777-6, EU-INDEX: 601-037-00-0

8 heures: 20 ppm, 72 mg/m³

Chrome

CAS: 7440-47-3, EINECS/ELINCS: 231-157-5

8 heures: 2 mg/m³

DNEL

Substance

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2035 mg/m³.

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 773 mg/kg bw/d.

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 608 mg/m³.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 699 mg/kg bw/d.

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 699 mg/kg bw/d.

Id.-Nr. 1322335 RÖHM GmbH 89567 Sontheim



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018

Version 01

Page 7 / 15

Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée), CAS: -

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 12,5 mg/kg/8h (ECHA CHEM).

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 8,56 mg/m³/8h (ECHA CHEM)

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,25 mg/kg bw/day.

Consommateurs, dermique, Effets locaux à court terme: 0,024 mg/cm².

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 6,25 mg/kg bw/day.

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2,2 mg/m³.

Carbonate de propylène, CAS: 108-32-7

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 50 mg/kg.

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 176 mg/m³.

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 20 mg/m³.

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 25 mg/kg.

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 43,5 mg/m³.

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 10 mg/m³.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 25 mg/kg.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 150 mg/m³.

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 25 mg/kg bw/day.

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 11 mg/kg bw/day.

Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 32 mg/m³.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 11 mg/kg bw/day.

PNEC

Substance

Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée), CAS: -

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 24.33 mg/l (ECHA CHEM).

soildu sol, 2,54 mg/kg soil dw (ECHA CHEM).

sédiment (Eau de mer), 0,313 mg/kg (ECHA CHEM)

sédiment (eau douce), 3,13 mg/kg (ECHA CHEM).

Eau de mer, 0,00012 mg/l (ECHA CHEM).

Eau douce, 0,0012 mg/l (ECHA CHEM).

Carbonate de propylène, CAS: 108-32-7

soildu sol, 0,81 mg/kg

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 7400 mg/l.

Eau douce, 0,9 mg/l.

Eau de mer, 0,09 mg/l.

Lubriflux Fettkartusche

Id.-Nr. 1322335 **RÖHM GmbH**

89567 Sontheim



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018 Version 01 Page 8 / 15

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Non indispensable sous des conditions normales. Protection des yeux

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle Vêtement de protection.

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité

des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance

chimique des moyens de protection.

Ne pas inhaler les gaz.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respitatoire.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Se conformer aux réglementations environnementals applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Bombe aérosol à deux chambres

Couleur aris foncé

(Liquide)

Odeur odeur d'huile minérale

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

non applicable Valeur du pH Valeur du pH [1%] non applicable Point d'ébullition [°C] 80 - 110 (Liquide) Point d'éclair [°C] < 0 (Liquide) Inflammabilité (solide, gaz) [°C] non applicable Limite inférieure d'explosion 0,8 Vol. % (Liquide) Limite supérieure d'explosion 8,0 Vol. % (Liquide)

Propriétés comburantes

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

(Liquide)

Densité [g/ml] ~ 0,9 (20 °C) (Liquide)

Densité de versement [kg/m³] non applicable

Solubilité dans l'eau pratiquement insoluble

(Liquide)

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

non applicable

Viscosité non applicable Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

non applicable

Vitesse d'évaporation non applicable Point de fusion [°C] non applicable Auto-inflammation [°C] non applicable Temp. de décomposition [°C] non applicable

9.2 Autres informations

aucun

Id.-Nr. 1322335 RÖHM GmbH 89567 Sontheim



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018 Version 01 Page 9 / 15

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante). Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018 Version 01 Page 10 / 15

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance	
Cyclohexane, CAS: 110-82-7	
LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/kg (IUCLID).	
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg (IUCLID).	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane	
LD50, oral, Rat: > 5800 mg/kg.	
LD50, dermique, Lapin: > 3920 mg/kg.	
LC50, inhalatoire, Rat: > 25,2 mg/l 4h.	
n-Hexane, CAS: 110-54-3	
LD50, oral, Souris: 5000 mg/kg (IUCLID).	
LD50, dermique, Lapin: 3000 mg/kg (IUCLID).	
N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine, CAS: 80595-74-0	
LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg.	
Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée), CAS: -	
LD50, oral, Rat: 2000 mg/kg bw OECD 401 (ECHA CHEM).	
Carbonate de propylène, CAS: 108-32-7	
NOEC: 100 mg/m³/90d (OECD 413).	
LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/kg.	
LD50, oral, Rat: 33520 mg/kg.	
NOAEL, oral, Rat: 1000 mg/kg (OECD 414).	
NOAEL, Rat: 5000 mg/kg (OECD 414).	
NOEL, > 5000 mg/kg (OECD 408).	

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant

Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

EUH208: Peut produire une réaction allergique.

Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse
Toxicité sur la reproduction

LD50, dermique, Lapin: 3160 mg/kg. LD50, oral, Rat: 6984 mg/kg.

LC50, inhalatoire, Rat: 6,193 mg/L (4h)

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Méthode de calcul

Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Id.-Nr. 1322335 RÖHM GmbH 89567 Sontheim



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018 Version 01 Page 11 / 15

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance Cyclohexane, CAS: 110-82-7 LC50, (96h), poisson: 93,0 - 117 mg/l (IUCLID) EC50, (48h), Daphnia magna: 3,78 mg/l (IUCLID). Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane EL50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 30 - 100 mg/l. EL50, (48h), Daphnia magna: 3 mg/l. NOEC, (21d), Daphnia magna: 0,17 mg/l. LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 11,4 mg/l. LOEC, (21d), Daphnia magna: 0,32 mg/l. n-Hexane, CAS: 110-54-3 LC50, (96h), Pimephales promelas: 2,5 mg/l (ECOTOX). EC50, (48h), Daphnia magna: 2,1 mg/l (Lit). N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine, CAS: 80595-74-0 LC50, (96h), Brachidanio rerio: 1,3 mg/l (OECD 203) EC50, (24h), Daphnia magna: 1,4 mg/l (OECD 202) Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée), CAS: -EL50, (48h), Daphnia magna: ~ 91,4 mg/l OECD 202 (ECHA CHEM) EL50, (96h), Selenastrum capricornutum: > 15 mg/l OECD 201 (ECHA CHEM). LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss: ~ 24 mg/l OECD 203 (ECHA CHEM). Carbonate de propylène, CAS: 108-32-7 LC50, (96h), poisson: > 1000 mg/l (EU EC C.1) EC50, (48h), Daphnia magna: > 1000 mg/l (OECD 202). EC50, (16h), Bacteria: 25619 mg/l (DIN DIN 38412 Part 8). NOEC, (72h), Algae: 900 mg/l (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Pas d'information disponible.

ErC50, (72h), Algae: > 900 mg/l (OECD 201).

LC50, (48h), Oncorhynchus mykiss: 9,22 mg/L. EC50, (48h), Daphnia magna: 6,14 mg/L.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Comportement dans les stations d'épuration

Pas d'information disponible.

Biodégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

Id.-Nr. 1322335 RÖHM GmbH 89567 Sontheim



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018

Version 01

Page 12 / 15

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

160504*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 1950

Transport fluvial (ADN) 1950

Transport maritime selon IMDG 1950

Transport aérien selon IATA 1950

Lubriflux Fettkartusche

Id.-Nr. 1322335

RÖHM GmbH

89567 Sontheim



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018 Version 01 Page 13 / 15

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID Aérosols

- Code de classification 5F

- Etiquettes de danger



- ADR LQ

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D)

Transport fluvial (ADN) Aérosols - Code de classification 5F - Etiquettes de danger

Transport maritime selon IMDG

Aerosols (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane)

- EMS F-D. S-U

- Etiquettes de danger

- IMDG LQ

Transport aérien selon IATA Aerosols, flammable

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID

Transport fluvial (ADN)

Transport maritime selon IMDG 2.1

Transport aérien selon IATA 2.1

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID

Transport fluvial (ADN) oui

MARINE POLLUTANT Transport maritime selon IMDG

Transport aérien selon IATA oui



Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018 Version 01 Page 14 / 15

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

- VOC (2010/75/CE) 46.8 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Observer les restrictions d'emploi

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H228 Matière solide inflammable.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Lubriflux Fettkartusche

Id.-Nr. 1322335

RÖHM GmbH 89567 Sontheim

driven by technology

Date d'émission 12.04.2018, Révision 12.04.2018

Version 01

Page 15 / 15

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level DNEL = Derived No Effect Level EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50% LD50 = Median lethal dose LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. (Méthode de calcul) H229 Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Méthode de calcul)

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires. (Méthode de calcul)

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul) STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)

Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

aucun

Copyright: Chemiebüro®

